

Politique diocésaine concernant les quêtes spéciales

Les paroisses sont souvent sollicitées par différents organismes religieux ou autres, de même que par des personnes privées (laïcs ou prêtres), pour leur permettre de collecter des fonds lors d'une célébration liturgique en vue de subvenir financièrement à leurs oeuvres.

Il existe déjà plusieurs collectes spéciales annuelles commandées soit par le Saint-Siège, par la Conférence des évêques catholiques du Canada, ou par le diocèse lui-même, pour l'Oeuvre des vocations. Des communautés religieuses missionnaires sont choisies à tour de rôle chaque deux ans pour venir parler de leurs œuvres dans différentes paroisses du diocèse. **Seules ces collectes recommandées sont autorisées.**

Le Droit

Conformément aux prescriptions du canon 1262 du *Code de Droit canonique* en ce qui concerne les quêtes et les contributions spéciales financières, la Conférence des évêques catholiques du Canada décrète par la présente que :

- 1) les normes seront établies dans chaque diocèse par l'évêque diocésain;
- 2) dans chaque paroisse, les fidèles seront informés de la destination de chaque quête spéciale et, en temps opportun, du montant perçu, conformément au c. 1287, § 2;
- 3) les quêtes à des fins culturelles ou philanthropiques ne peuvent être faites lors de célébrations liturgiques dans les églises ou oratoires sans l'autorisation de l'Ordinaire du lieu.

Les faits

Il arrive régulièrement qu'on s'adresse au curé ou au modérateur pour demander la permission de solliciter les paroissiens en vue d'amasser des fonds pour diverses œuvres.

Les pasteurs réalisent que les paroissiens sont souvent très sollicités du fait qu'ils assistent régulièrement aux célébrations dominicales. « On quête toujours les mêmes personnes » disent-ils.

En conséquence

Sans préjuger de la qualité de la mission qu'ils accomplissent, nous demandons à toute personne ou organisme de respecter les directives établies. Rien n'empêche cependant qu'avec les responsables de la paroisse l'on trouve une autre façon de ramasser des fonds qui pourrait rejoindre davantage une population plus vaste et moins souvent sollicitée.

Donné à Mont-Laurier, sous ma signature, le sceau du diocèse de Mont-Laurier et la signature du chancelier ce 4 janvier 2007.

+Vital Massé
Évêque de Mont-Laurier

Christian Clément
Chancelier

Référence : Pastorale Mont-Laurier, Chancellerie, no 1, janvier 2007.